



Les Brèves

Cette semaine, dans le secteur du bus et de l'autocar:

[Lisez ici la Bourse du Transport](#)



Des membres de la FBAA partent en voyage d'inspiration : suivez leurs aventures !

Le vendredi 18/11 au matin, 53 exploitants d'autobus et d'autocars membres de la FBAA sont partis en voyage d'inspiration de trois jours en Sarre. Au menu, des découvertes surprenantes, gastronomiques et culturelles. Un moment de réseautage idéal et un agréable rendez-vous pour les membres !

[Suivez leurs découvertes sur notre page Facebook](#)

CHÔMAGE TEMPORAIRE « ÉNERGIE » : PROLONGATION

Le chômage temporaire « énergie », initialement en vigueur jusqu'au 31/12/2022, est prolongé jusqu'au 31/03/2023 (cf. CIR.BG.22.075). Une version adaptée de la circulaire est disponible dans le [Centre d'informations](#). Il y est également question de la récupération auprès de l'employeur des allocations de chômage indûment octroyées.



De gauche à droite : Louis Eloy, Olivier Willock, Pieter Van Bastelaere

BECI (Brussels Enterprises Commerce And Industry) reçoit la FBAA

Lundi dernier ont été reçus des représentants de la FBAA par le CEO de la Chambre de Commerce de Bruxelles. L'occasion de faire ensemble le point de la situation sur les principaux dossiers bruxellois en cours ainsi que sur les dossiers prioritaires qui affectent la profession au sens large tels que la pénurie de chauffeurs, la filière libre et l'impact de la crise économique (l'inflation galopante et les 5 hausses salariales depuis un an) et énergétique notamment. La question des ramassages scolaires pour le compte de la COCOF a bien entendu été discutée et plus précisément le dossier de revalorisation tarifaire et la demande de révision semestrielle des prix qui sont sur la table du Ministre Président du Gouvernement Bruxellois R. Vervoort et qui ne sont certainement pas étrangers à la difficulté actuelle de la COCOF à trouver des transporteurs (voir article dans les Brèves du 10 novembre dernier).

Une bonne nouvelle cependant annoncée ce jeudi en Commission consultative du Transport Scolaire bruxellois à la COCOF à laquelle participe la FBAA, **le dossier de revalorisation tarifaire a obtenu l'accord du Gouvernement bruxellois** - plus d'information aux transporteurs dès que les modalités de cette revalorisation tarifaire seront connues.

D'autres dossiers typiquement bruxellois qui affectent aussi la profession ont été abordés lors de notre entrevue chez BECI, tels que le Plan de mobilité Good Move tant décrié, le calendrier LEZ (Low Emission Zone) à revoir, l'accès des autocars sans restriction aux bandes bus, la règle propre de la STIB etc...

Une réunion constructive qui a permis à la FBAA de développer les attentes de la profession par rapport à tous ces dossiers en souffrance et qui pourra compter sur le soutien de BECI pour améliorer la situation de nos transporteurs à Bruxelles.



De gauche à droite : Frank Van Thillo, Pieter Van Bastelaere, Tim Buysse, Carine Bergers

RÉUNION ENTRE LA FBAA ET LE CONSEIL DE MOBILITÉ DE LA FLANDRE

Les Commissions Transport de Personnes et Transport de Marchandises du MORA se sont réunies le 08/11 dernier. Cette réunion s'inscrivait dans le cadre de la modification prévue de la réglementation ZFE flamande ayant des répercussions pour les deux modes de transport. Outre un certain nombre de corrections sociales et techniques, le calendrier de renforcement de la norme a également été adapté. Cette dernière modification a surtout des conséquences pour les transports publics dans ces zones. La Ministre Zuhair Demir attend l'avis du MORA pour le 24/11.

NOTRE SECTEUR DANS LA PRESSE

Cette semaine, la FBAA a réclamé des mesures compensatoires pour la suppression du diesel professionnel dans le secteur des autobus et des autocars. Le communiqué de presse a notamment été relayé sur les ondes de la VRT, par Belga, [Nnieuws](#), [Trends-Tendances](#) et [Sudinfo](#).

[Trends](#) Rubriques Le magazine Avantages pour autobus Abonnez-vous

La suppression du diesel professionnel va coûter 13,5 millions au secteur des autobus

16/11/22 à 18:16. Mise à jour à 18:16. Source: Belga

Trends Tendances

La réduction des accises récupérables pour le diesel professionnel coûtera 13,5 millions d'euros au secteur des autobus et des autocars en 2022, déplore mercredi la Fédération belge des Exploitants d'Autobus et d'Autocars (FBAA). Cette dernière réclame des mesures compensatoires aux autorités.



Séquence audio (NL) disponible

Lisez l'article de Trends-Tendances



Inspiration pour voyages d'un jour : les marchés de Noël 2022 en Allemagne

L'Office national allemand du tourisme nous a transmis une liste de marchés de Noël organisés en Allemagne ainsi que tous les détails en matière d'accessibilité pour les autocars. Les marchés de Noël dans les lands limitrophes déploient tous des solutions adaptées en matière d'énergie. [Cliquez ici](#) pour découvrir les marchés de Noël accessibles pendant la période de l'aveut. Cette liste contient également des informations pratiques sur le stationnement des autocars.

[Suivez le guide !](#)

Question fréquente



Quid en cas de perte du permis de conduire ?

Un chauffeur qui a perdu son permis de conduire ne peut pas prendre le volant !

Votre chauffeur a perdu ou s'est fait voler son permis de conduire belge, son permis de conduire national européen ou son permis de conduire non européen ? Voici la procédure à suivre :

- Déclarer la perte ou le vol sans attendre. En fonction du document perdu ou volé, le chauffeur peut en faire la déclaration auprès de la police ou d'un guichet communal. En cas de perte ou de vol à l'étranger, le chauffeur peut se rendre dans un poste de police du pays concerné. Toutefois, il devra également toujours déclarer la perte ou le vol auprès de la police belge ou d'un guichet communal. La police signale le permis de conduire comme perdu.
- Demander un nouveau permis de conduire dans les plus brefs délais. Le chauffeur doit avoir sa carte d'identité, l'attestation de perte, une photo d'identité récente et 25 euros. Le chauffeur pourra retirer son nouveau permis de conduire une petite semaine plus tard. L'attestation de perte a une durée de validité limitée et ne remplace pas le permis de conduire. Le chauffeur doit attendre le duplicata du permis de conduire avant de pouvoir reprendre le volant.

CONDOLÉANCES

Le 03/11 est décédée à l'âge de 79 ans madame Marie-Thérèse Crasson, dirigeante des Autobus Wergifosse dans le passé et mère de Delphine Wergifosse, Vice-Président CFA-BUS, et d'André Wergifosse, Délégué CFA BS. Nos sincères condoléances à la famille endeuillée.

[Présentez vos condoléances en ligne.](#)

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU SECTEUR

<p>Novembre</p> <p>29</p> <p>Commission VRA-BS</p>	<p>Décembre</p> <p>01</p> <p>Commission VRA-BUS + Assemblée Générale VRA-BUS</p>
<p>Décembre</p> <p>07</p> <p>Comité Fédéral Autocar</p>	<p>Décembre</p> <p>14</p> <p>Conseil d'administration FBAA</p>

Les collaborateurs de la FBAA, de l'ICB, de FCBO et du Fonds social combinent dès à présent le télétravail et le travail dans les bureaux à Haren. [Vous trouverez ici les données de contact des collaborateurs de la FBAA.](#)

